

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 09/03/2026

Date de la convocation :
03/03/2026
Date d'affichage :
03//03/2026

L'an 2026 et le 09 mars à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Woerth sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 32

Présents : ISEL Roger

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, CHARBAU Bernard, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants avec délégation vote :

HOCH Georges représente SCHMITT André

Suppléants sans délégation vote :

MM. : HERRMANN Pierre, , JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard,
MM BASTIAN Marc donne procuration à PETER Guillaume, CUNTZ Freddy donne procuration à ISEL Roger, MALL Philippe, NIEDERER Gérard donne procuration à SCHNEIDER Francis, SCHMITT André est représenté par HOCH Georges.

Elus suppléants excusés :

MM DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit,

Elus absents :

Titulaires :

MME WALTER Clarisse,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline,

MM FISCHER Alain, ROMAIN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 017.2026
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

017.2026 Affectation des résultats de l'exercice 2025 et validation des annexes au budget (dont tableau annexe 1 des contributions, tableau annexe 2 des écritures internes, autres annexes au budget).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°001 du conseil communautaire en date du 23.02.2026 : « Délibération actant de la présentation du rapport d'activités de l'exercice 2025 »,

Vu le budget de la communauté de communes pour l'exercice 2025, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes, ainsi que les décisions budgétaires modificatives et virements de crédits attachés,

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de l'établissement,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°001.2026 du conseil communautaire du 23.02.2026) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 23.02.2026, se prononçant pour l'exercice 2025, et prévoyant pour 2026 la poursuite des opérations en cours, une stabilité de la fiscalité directe locale, une hausse de la taxe GEMAPI, une stabilité des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses,

Considérant que les comptes de l'exercice 2025 ainsi que les grands livres ont été communiqués aux élus communautaires, préalablement à l'invitation au conseil communautaire,

Considérant les propositions d'affectation des résultats, intégrant la couverture minimum des déficits de section d'investissement,

Considérant la proposition de tableau annexe n°1 au budget relatif aux contributions, et tableau annexe n°2 relatif aux écritures internes,

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De procéder aux affectations des résultats de fonctionnement 2025 en section de fonctionnement de l'exercice 2026, avec capitalisation en section d'investissement dans les limites des obligations comptables (couverture du déficit de la section d'investissement, intégration des restes à réaliser), les soldes d'exécution des sections d'investissements étant repris en section d'investissement du budget suivant,**
- **D'affecter les résultats de section de fonctionnement, et le solde d'exécution de section d'investissement, du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2025 comme suit aux budgets respectifs de l'exercice 2026 :**

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - 2026

N°	REPORTS (résultats positifs en recettes, résultats négatifs en dépenses)	En section de fonctionnement	Report en section de fonctionnement 002	Transfert en section d'investissement 1068 (dont solde RAR)
64800	BUDGET PRINCIPAL	1 112 110,84	377 607,33	734 503,51
64881	CADT FLECKENSTEIN	62 688,40	0,00	62 688,40
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	830 423,19	830 423,19	0,00
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	15 106,75	15 106,75	0,00
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	-5 490,40	-5 490,40	0,00
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	37 242,30	35 984,12	1 258,18
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	5 899,34	5 899,34	0,00
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH - SOLDE EN 2025			
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	202 034,83	202 034,83	0,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	3 098,15	3 098,15	0,00
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	7 386,82	7 386,82	0,00
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	13 475,93	2 229,80	11 246,13
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	134 068,42	134 068,42	0,00
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	98 747,99	0,00	98 747,99
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	2 516 792,56	1 608 348,35	908 444,21

N°	*Budgets avec gestion de stocks : pas de couverture des déficits d'investissement par l'excédent de fonctionnement	En section d'investissement	Report en section d'investissement dépenses 001	Report en section d'investissement recettes 001
64800	BUDGET PRINCIPAL	880 558,41	0,00	880 558,41
64881	CADT FLECKENSTEIN	-207 408,71	-207 408,71	0,00
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH *	36 410,22	0,00	36 410,22
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH *	186 332,55	0,00	186 332,55
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN *	68 385,19	0,00	68 385,19
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	-1 258,18	-1 258,18	0,00
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	25 628,26	0,00	25 628,26
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH * SOLDE EN 2025			
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	18 240,00	0,00	18 240,00
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	5 992,54	0,00	5 992,54
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	5 930,77	0,00	5 930,77
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	12 581,55	0,00	12 581,55
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	44 689,78	0,00	44 689,78
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	-552 542,85	-552 542,85	0,00
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	523 539,53	-761 209,74	1 284 749,27

* : Budgets à gestion de stocks.

- **D'approuver les annexes au budget suivants :**

- **Tableau annexe n°1 au budget, des contributions et subventions-participations à verser en 2026, annexé à la présente délibération, et prévues au budget,**

- *Au titre des opérations conduites par la communauté de communes,*
- *Au titre de l'exécution des conventions de mandats, d'objectifs et de moyens en place,*
- *En qualité de membre adhérent aux organismes cités,*

Et d'autoriser le président à effectuer les dépenses prévues conformément aux conditions de versements précisés dans les programmes, les conventions ou statuts considérés, et dans les limites des enveloppes totales précisées dans l'annexe,

- **Tableau annexe n°2 des écritures internes entre budgets, annexé à la présente délibération, détaillant :**

- *Etat 1 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais de poste*
- *Etat 2 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – frais d'assurances*

- *Etat 3 : écritures de prises en charge internes – affectations entre budgets – autres affectations.*
 - *Etat 4 : contributions ou reversements du budget principal aux budgets annexes*
 - *Etat 5 : Ecritures d'ordre au sein des budgets*
 - *Amortissement des immobilisations,*
 - *Amortissement des subventions,*
 - *Amortissement des fonds de concours*
 - *Charges réparties sur plusieurs exercices – étalement des charges*
 - *Etat 6 : Ecritures de provisions et reprises sur provisions*
 - *Etat 7 : Suivi des cautions encaissées au 01.01.N*
 - *Etat 8 : Ecritures d'avances et de remboursement d'avances du budget principal aux budgets annexes*
 - *Etat 9 : Suivi des opérations sous mandat*
 - *Etat 10 : Ecritures de stocks et transferts de charges liées*
 - *Etat 11 : flux financiers au sein du bloc communal (entre communes et communauté de communes) / fonds de concours / subventions exceptionnelles*
 - *Etat 12 : Attributions de compensations*
 - *Etat 13 : Portages EPFL en cours*
 - *Etat 14 : Ecritures de travaux en régie (chap. 72)*
 - *Etat 15 : Suivi des avances remboursables compte 238*
 - *Etat 16 : Décisions de transfert chapitre 23-21 (fin d'opération N-1)*
- **Autres annexes au budget, état de la dette, tableau des effectifs, ... (cf. compte-rendu du débat d'orientation budgétaire et annexes du budget principal),**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 10/03/2026

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger